

Règlement du concours « ça va bien aller »

1. Nom du concours

« Ça va bien aller »

2. Nom et coordonnées de l'organisateur :

MRC de Lotbinière 6375, rue Garneau Sainte-Croix (QC), G0S 2H0

3. Dates et heures de début et de fin du concours :

Début du concours	Fin du concours
17 avril, 12h00	4 mai 2020, 23h59

4. Liste des dotations :

- Premier prix pour la municipalité la plus mobilisée: Subvention de 6 000 \$ pour créer un espace commun ou bonifier les installations d'un parc municipal + deux (2) certificats cadeaux d'une valeur de 100 \$ chacun à tirer parmi les citoyens participants de la municipalité gagnante (valide uniquement dans les entreprises participantes au concours);
- Deuxième prix pour la 2e municipalité la plus mobilisée : Subvention de 1 000 \$ pour l'achat de nouveaux livres, jeux ou autre contenu pour sa bibliothèque municipale;
- Deux (2) certificats cadeaux de même que trois (3) paniers remplis de bons produits Goûtez Lotbinière afin de découvrir notre agroalimentaire local d'une valeur de 100 \$ chacun seront tirés parmi l'ensemble des citoyens participants (les certificats seront valides uniquement dans les entreprises participantes au concours).
- Finalement, parmi l'ensemble des entreprises participantes, l'une se méritera un encart dans le journal Le Peuple de Lotbinière pour promouvoir ses services.



5. Comment participer au concours ?

Inscription au concours

- Pour participer, vous devez remplir le formulaire de participation présent sur :
 - le site internet de la MRC de Lotbinière : https://www.mrclotbiniere.org/ca-va-bien-aller/
 - sur les médias sociaux de la MRC de Lotbinière :

https://www.facebook.com/RegiondeLotbiniere/

https://www.linkedin.com/company/region-de-lotbiniere/

https://www.instagram.com/reglotbiniere/

https://twitter.com/RegLotbiniere

- Dans le questionnaire nous vous demandons d'indiquer si vous souhaitez participer au concours pour avoir la chance de gagner un des prix présentés précédemment (4. Dotation);
- Les municipalités gagnantes seront déterminées de la manière suivante :

Attribution des Dotations

- Afin de déterminer les municipalités gagnantes (2) un pointage sera attribué à chacune des municipalités. Ce pointage sera déterminé de la manière suivante :
 - 50 % du pointage correspondra au nombre d'initiatives présentes dans la municipalité relativisé selon le nombre d'habitants de cette dernière;
 - 50 % du pointage correspondra à la diversité de provenance des initiatives présente dans la municipalité (entreprises, citoyens, municipalités, organismes);
- Les certificats cadeaux pour la municipalité gagnante seront tirés au sort parmi les citoyens ayant participé au concours dans la municipalité, les certificats pourront être dépensés dans les entreprises qui auront participé au concours;
- Les certificats cadeaux pour l'ensemble des participants seront tirés au sort parmi tous les citoyens ayant participé au concours, les certificats pourront être dépensés dans les entreprises qui auront participé au concours;
- Les paniers de produits Goûtez Lotbinière seront tirés au sort parmi tous les citoyens ayant participé au concours;
- L'encart dans le journal *Le peuple de Lotbinière* sera tiré au sort parmi les entreprises qui auront participé au concours;
- Un comité de sélection évaluera les pointages attribués à chaque municipalité et effectuera les tirages au sort. Il sera composé de 3 membres de l'équipe de développement et aménagement régional de la MRC de Lotbinière ainsi que du directeur général de la MRC de Lotbinière;



- L'attribution des dotations sera effectuée le 15 mai 2020 à 12h00 à la MRC de Lotbinière, 6375, rue Garneau, Sainte-Croix (Québec), G0S 2H0; Cependant, le concours pourra être prolongé si le confinement se trouve à être prolongé dans ce cas le tirage au sort se fera dans les 4 jours suivant la fin du concours;
- Les gagnants seront contactés par téléphone ou par courriel, ils auront 14 jours après la date de la désignation du gagnant pour réclamer leurs prix par téléphone au 418 926-3407 au poste 231 ou par courriel à info@mrclotbiniere.org;
- Pour réclamer leur prix, les gagnants devront se présenter à la MRC de Lotbinière si les conditions en lien avec le Covid-19 le permettent, dans le cas contraire, de nouvelles modalités seraient mises en place.

6. Qui peut participer au concours?

Le concours « ça va bien aller » est réservé aux :

- Citoyens de la MRC de Lotbinière;
- Entreprises établies dans Lotbinière;
- Municipalité de la région de Lotbinière;
- Organismes établis dans la région de Lotbinière.

7. Média utilisé pour aviser des gagnants :

Les gagnants seront dévoilés sur les pages suivantes :

- https://www.mrclotbiniere.org/ca-va-bien-aller/
- https://www.facebook.com/RegiondeLotbiniere/
- https://www.linkedin.com/company/region-de-lotbiniere/
- https://www.instagram.com/reglotbiniere/
- https://twitter.com/RegLotbiniere

8. Mentions:

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Facebook n'est aucunement liée à ce concours.